

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl.

Volume 4 – Numéro 10
Juin 2017

Salut !

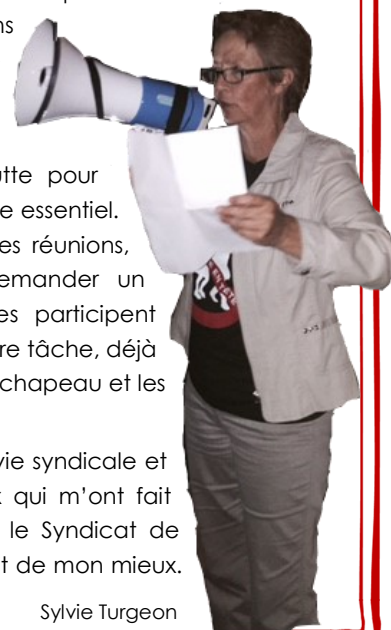
Dans moins de trois semaines, ce sera terminé! Terminée la course amorcée en août, terminées les rencontres qui s'éternisent, terminées les évaluations... Plusieurs parmi nous ont sûrement pensé, à un moment de l'année, qu'ils ne se rendraient pas au bout, certains sont même tombés au combat, dépassés par la tâche de plus en plus complexe d'enseigner à des groupes d'élèves aussi hétérogènes, à des enfants si hypothéqués parfois, des jeunes qu'on pousse vers l'avant en faisant fi des acquis pourtant essentiels à la réussite au niveau supérieur. Plusieurs n'ont pu supporter les questionnements, les insinuations de leurs directions en quête de belles statistiques plus que de véritables réussites...

Enseigner a beau être le plus beau métier au monde, les tracasseries administratives, le manque de soutien, le peu de respect de notre jugement et de notre expertise réussissent à le rendre moins attrayant. À preuve, outre les absences pour maladie qui explosent, les grandes difficultés de rétention vécues par les commissions scolaires. En effet, des jeunes profs continuent de quitter en début de carrière et d'autres, désabusés, écourtent leur carrière.

Faut-il pour autant baisser les bras? Sûrement pas! Ce qu'il faut, c'est poursuivre la lutte pour l'amélioration de nos conditions de travail. Les personnes déléguées, en ce sens, jouent un rôle essentiel. Vous les voyez s'affairer dans l'école, distribuant les informations syndicales, convoquant les réunions, procédant à des consultations... Vous les arrêtez parfois dans les corridors pour demander un renseignement sur la convention ou pour vous plaindre d'une situation. Ces personnes participent quotidiennement à cette lutte pour la reconnaissance de nos droits, et ce, en sus de leur propre tâche, déjà lourde, d'enseignement. Alors, en cette fin d'année toute spéciale pour moi, je leur lève mon chapeau et les salue de tout cœur. Merci de votre dévouement!

Eh oui! Cette fin d'année revêt un caractère particulier pour moi puisque je me retire de la vie syndicale et qu'après un bref retour en classe, je serai à la retraite en décembre. Merci à tous ceux qui m'ont fait confiance et merci à vous tous qui m'avez permis de toujours être fière de représenter le Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides. Je pars, contente du travail accompli, puisque j'ai fait de mon mieux. Point. Fintl.

Sylvie Turgeon



Directive exceptionnelle du ministre Proulx

Le 25 mai, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) publiait les résultats troublants d'un sondage Léger sur l'évaluation des apprentissages et les notes gonflées. Il s'agissait d'un secret de polichinelle. On le sait, la gestion axée sur les résultats et l'atteinte des cibles de réussite est devenue une obsession dans certains milieux. C'est par l'entremise de divers moyens plus ou moins subtils que certaines directions d'école ne respectent pas toujours le jugement professionnel du personnel enseignant. Au SEBL, on nous raconte régulièrement des histoires de dérive.

Le 30 mai, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a émis pour la première fois une **directive aux commissions scolaires**¹ afin de faire respecter nos droits en matière d'évaluation. **Si ces comportements inacceptables persistent, n'hésitez pas à communiquer avec nous.**

Pascal Morand

1. www.lafae.qc.ca/directive

Fermeture estivale

Nos bureaux seront fermés
du 30 juin au 18 août inclusivement.

En cas d'urgence, nous vous invitons à laisser un message détaillé dans notre boîte vocale et nous vous rappellerons.

Dates à retenir pour les affectations juillet-août 2017

À moins d'indication contraire, les séances auront lieu au Centre culturel et communautaire Thérèse-de Blainville.

Primaire

29 juin	9 h	Enseignants de la liste de priorité : postes à 100 % (réguliers ou temps partiel).
9 août	9 h	Enseignants réguliers : postes libérés ou créés entre le 18 mai et le 9 août. Centre administratif, salle 5080.
11 août	9 h	Enseignants de la liste de priorité : nouveaux postes à 100 % et fractions.
18 août		Séance pour les personnes légalement qualifiées non sur la liste de priorité (sur invitation).

Secondaire

14 août	9 h	Enseignants réguliers : postes libérés ou créés entre le 24 mai et le 14 août.
14 août	13 h 30	Enseignants de la liste de priorité.
18 août		Séance pour les personnes légalement qualifiées non sur la liste de priorité (sur invitation).

Éducation des adultes

8 août	10 h	Affectation pour les enseignants de la liste de rappel - Cafétéria du CFCP (nouveaux locaux).
--------	------	---

Bonne nouvelle pour les précaires qui font de la suppléance!



Au cours de l'automne dernier, le SEBL a déposé un grief au nom des enseignantes et enseignants précaires qui ont effectué de la suppléance et qui sont inscrits sur la liste de priorité depuis au moins cinq ans.

Par ce grief, le SEBL a réclamé, pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes, que l'indemnité de vacances versée par la Commission à la fin de l'année scolaire soit de 6 % plutôt que le 4 % qui est régulièrement versé.

Les parties en sont venues à une entente de règlement. La Commission scolaire a fait droit au grief du SEBL et en contrepartie, un délai lui a été accordé pour procéder au paiement des sommes réclamées. Comme convenu, pour les sommes des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, la Commission scolaire effectuera le paiement au plus tard le 30 juin 2017. Pour les années suivantes, le versement du nouveau pourcentage (6 % au lieu de 4 %) se fera comme à l'habitude, soit à la fin de l'année scolaire, après le paiement de l'ajustement de dix mois.

En résumé, afin d'être couvert par le grief et de recevoir les sommes réclamées par le SEBL, vous devez répondre aux critères suivants :

1. Être une enseignante ou un enseignant précaire sur la liste de priorité depuis au moins cinq ans;
2. Avoir un contrat de moins de 100 %;
3. Avoir effectué de la suppléance.

Combien allez-vous recevoir (\$\$\$)?

Pour l'année scolaire 2015-2016 : vous recevrez un montant correspondant à 2 % (6 % — 4 % déjà versé) calculé selon le total des sommes payées à titre de suppléance.

Pour les années scolaires suivantes : vous recevrez un montant de 6 % (au lieu de 4 %) calculé selon le total des sommes payées à titre de suppléance.

Zéni Andrade

Réponse patronale sur la session d'examens en 1^{re} secondaire et en adaptation scolaire

Depuis quelques années, la CSSMÎ impose des balises d'encadrement contraignantes lors de l'élaboration de la fin d'année en 1^{re} secondaire et en adaptation scolaire et refuse de consulter les enseignantes et enseignants, premières personnes concernées auprès des élèves. Le SEBL avait déposé trois griefs à ce sujet depuis 2013-2014. Le 15 février 2017, une entente de règlement de ces griefs a permis au SEBL d'être consulté. Nous avons demandé que la CSSMÎ **accorde aux écoles secondaires l'opportunité de déployer la même organisation qui est actuellement prévue à la 2^e secondaire et au 2^e cycle**. Cette demande respectait le fait : « qu'au moins 180 jours doivent être consacrés aux services éducatifs » (Régime pédagogique, article 16). Ne pas reconnaître cette évidence voudrait dire que la CSSMÎ admet violer l'application des 180 jours pour les élèves de la 2^e secondaire et du 2^e cycle. Vos représentantes et représentants du comité pédagogique paritaire (CCDPOS) ont livré une panoplie d'arguments en faveur de notre proposition. Nous y avons cru!

Le 11 mai, la demande du SEBL a été **refusée** parce que la CSSMÎ prétend qu'elle doit assurer **la sécurité des élèves les plus vulnérables, soit tous les élèves de 1^{re} secondaire et d'adaptation scolaire**. Cette décision a été prise à la table de gestion des directions d'écoles secondaires. Vous saurez à qui faire part de votre mécontentement.

Pascal Morand



**Enseignantes et enseignants
à statut précaire :
Assurance collective**

La fin de l'année scolaire correspond à la fin du contrat des enseignantes et enseignants à statut précaire. Cependant, malgré cette fin de contrat, les protections en assurance collective sont maintenues jusqu'au 31 août et le prélèvement des primes sera effectué sur la dernière paie de l'année. Si vous revenez à l'emploi de la CSSMÎ avant la mi-octobre, votre dossier sera tout simplement réactivé et vous aurez les mêmes protections. S'il n'y a pas de retour avant cette date, La Capitale vous fera parvenir un communiqué et une facture expliquant les options qui vous sont offertes. Sachez que vous êtes obligatoirement couvert jusqu'à 120 jours suivant le 31 août, ce qui vous amène à la fin décembre.

Nelson Costa

Bulletin avec exigences modifiées : Une réponse décevante

Le 26 janvier, le SEBL a déposé au comité pédagogique paritaire (CCDPOS) le *Bilan de la cueillette auprès du personnel enseignant œuvrant en classe spécialisée*. Ce bilan de 24 pages dresse un portrait de l'implantation du bulletin avec exigences modifiées (aussi appelé l'enseignement selon l'âge chronologique) à la CSSMÎ. Le SEBL avait soulevé plusieurs irritants majeurs sur divers aspects.

Le 30 mars, la partie patronale a répondu aux enseignantes et enseignants de la façon suivante (extrait du compte-rendu du CCDPOS) :

La partie patronale mentionne :

- qu'elle est consciente qu'enseigner le PFEQ aux élèves des classes spécialisées n'est pas une tâche facile et peut être déstabilisant. Mais la tâche n'est pas insurmontable;
- qu'il y a des gains pour les élèves à court, moyen et long terme;
- que la CSSMÎ souhaite poursuivre son plan de soutien pour aider les enseignants;
- que les commentaires reçus de la part des enseignants suite au plan de formation sont positifs.

Nous avons demandé à ces mêmes gestionnaires de nous remettre une réponse écrite plus complète aux problèmes que nous avons soulevés dont certains étaient inquiétants. La partie patronale a répondu qu'elle ne se sentait pas liée par cette demande. De plus, on nous a affirmé que la Commission maintenait le déploiement de l'implantation. Réponse facile quand ces mêmes gestionnaires n'ont qu'à donner des directives sans devoir appliquer sur le terrain le bulletin avec exigences modifiées. Cette façon de considérer les représentantes et représentants légitimes du personnel enseignant est ni plus ni moins **condescendante**, voire **méprisante**.

Nous vous incitons à continuer à revendiquer ce qu'il y a de mieux pour vos élèves. Le SEBL poursuivra ses représentations à tous les niveaux. Comme ce fut le cas auparavant, nous croyons qu'il faut déployer des solutions multiples aux problèmes multiples de nos élèves.

Pascal Morand

CONCOURS héros

Les idées voyagent plus loin en liberté

Cette année encore, la participation des enseignantes et enseignants du SEBL au concours héros a été largement récompensée. Plusieurs prix ont été gagnés dans différentes catégories pour sept enseignantes et enseignants tant du primaire que du secondaire.

Tout d'abord, Marie-France Rochon et Chantal Guidon, enseignantes à la Polyvalente Deux-Montagnes, ont gagné la mention OXFAM dans le cadre du concours héros ainsi qu'un beau prix de 300 \$. Leurs groupes d'élèves ont remporté une journée de formation offerte par Oxfam sur les inégalités économiques qu'on peut observer sur la planète et sur les pistes d'actions concrètes à mettre en application. Elles ont aussi remporté un prix pour le volet École pour le même projet intitulé *Dazibao*.

Dans le cadre du nouveau volet écriture du concours héros, la lettre d'opinion de Vincent Gervais, élève de Rudolph Ménard de l'école Liberté-Jeunesse, intitulée *Le Canada doit défendre la liberté d'expression*, s'est méritée le prix La Presse comprenant

un stage de deux jours au journal et la publication de sa lettre dans la section opinion le 20 avril dernier : http://plus.lapresse.ca/screens/b5da0f13-7761-4daf-b712-fe8df13c42b2%7C_0.html.

Un troisième prix important a été remporté par Émilie Brisson de l'école L'Envolée et ses élèves de 5^e année pour le projet *La parole est à vous*. En plus de la certification héros, elle a reçu un prix de 200 \$.

Une certification-classe a également été remise à Catherine Auclair de la Polyvalente Deux-Montagnes pour un projet communautaire avec les itinérants. De plus, Marie-David Simard de la Polyvalente Sainte-Thérèse a obtenu une certification-classe pour un projet intégrateur d'écriture. Finalement, Sylvie Lambert et Julie Bourassa, de l'école Emmanuel-Chénard, ont reçu une certification-école pour leur projet de recyclage de crayons.

Bravo à toutes et à tous pour votre participation!

Normand Marquis



École secondaire Liberté-Jeunesse

École Emmanuel-Chénard

École de l'Envolée Polyvalente Deux-Montagnes

4

Budget du Québec en ligne

La FAE a préparé une publication électronique qui fait un survol du budget 2017-2018 du Québec en éducation. Voici l'hyperlien à utiliser pour la consulter : www.lafae.qc.ca/budget-2017

Bonne lecture!

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook.com/seblaurentides

